



**LOUVIL**

Département du Nord  
Commune de LOUVIL  
Membres en exercice : 15  
Membres Présents : 13  
Procuration : 0  
Convocation en date du : 02.12.2021  
N° ordre : 07  
N° identifiant : 064-2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU

**08 décembre 2021**

Le huit décembre deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni 36, rue Henri Millez, salle de motricité de l'école Henri Millez sous la présidence de Vinciane FABER, Maire.

BERNARD Albert	P	FAMANTA Thelma	P	ODOU Gérard	P
CAPELLE Lionel	P	HEMBISE Andréa	P	STELLATELLI Véronique	P
CARON Jacques	P	LEYSSENS Marie-Dominique	P	TOULEMONDE Mélanie	P
DAUBERCIES Julie	P	LOUIZOS Alain	AE	VERWAERDE Léni	AE
FABER Vinciane	P	MONGIN Charlotte	P	ZIEMNIAK José	P

P = Présent

A = Absent

AE = Absent Excusé

Pr = Procuration

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Julie DAUBERCIES a été désignée comme secrétaire de séance

**Domaine de compétence : Biens communaux - Finances**

**Rapporteur : Vinciane FABER**

**Objet : Tarifs location salle polyvalente**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal,

La dernière révision tarifaire pour la location de la salle polyvalente date du 12 décembre 2017.

Cette salle est de plus en plus sollicitée notamment par des personnes extérieures à la commune.

Pour rappel, les tarifs sont les suivants :

- Pour les Louvillois : 150,00 €
- Pour les extérieurs : 200,00 €
- Caution de 300,00 €

LE RAPPORTEUR demande au Conseil Municipal de modifier ces tarifs relatifs à la location de la salle polyvalente communale en réhaussant ces tarifs à 250,00€ pour les extérieurs.

Ces nouveaux tarifs seraient applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par ailleurs, et afin d'éviter les réservations abusives, il est également proposé d'instituer le principe de versement d'arrhes lors de la réservation. Un chèque du montant de la moitié de la location sera exigé au moment de la réservation. Ce chèque sera encaissé et constituera une avance sur le prix à payer après utilisation de la salle. Toute annulation, quelle qu'en soit la date, ne donnera pas lieu à restitution du chèque de réservation (arrhes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE sur 13 votants, DÉCIDE :

D'ADOPTER les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente :

- Pour les Louvillois : 150,00 €
- Pour les extérieurs : 250,00 €
- Caution de 300,00 €

D'APPROUVER le principe de versement d'arrhes lors de la réservation de la salle polyvalente tel qu'énoncé ci-dessus.

D'APPLIQUER ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Fait et délibéré à LOUVIL, le 08 décembre 2021

Pour extrait conforme,

La Maire,  
Vinciane FABER



*Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le 10 DEC. 2021 et de la publication le 10 DEC. 2021*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Lille*